## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2016

Présents: MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE,

BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOIPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, Mme GASTON,

BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs: Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER

Fabienne MENE-SAFRANE à Marc OXIBAR
Maïté POTIN à Gérard ROSENTHAL

Jean Etienne GAILLAT

Aurélie GIRAUDON

Aurélie GIRAUDON

Aurélie GIRAUDON

Aurélie GIRAUDON

Aurélie GIRAUDON

Aurélie GIRAUDON

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE

Daniel NEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUÉRY

Excusés: Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Hervé LUCBÉREILH, Rosine CARDON, Pierre

SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

#### **RAPPORT N° 161013-04-FIN-**

# TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES EXONERATIONS 2017

REÇU

le 24 OCT, 2016

SOUS-PRÉFECTURE OLORON S<sup>TE</sup> MARIE

Mme BESSONNEAU indique qu'en application de l'article 1521 du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur les exonérations facultatives pour l'année 2017 en complément des exonérations de droit et ce avant le 15 octobre.

Pour dresser la liste des établissements pouvant bénéficier d'une exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, une enquête a été réalisée auprès de chaque commune afin qu'elle communique les demandes correspondantes.

Après examen des propositions, et vérification des demandes avec les pratiques réelles, le SICTOM du Haut Béarn a arrêté la liste ci-jointe.

## Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- DECIDE les exonérations facultatives définies en annexe pour l'année 2017.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 Octobre 2016

Suivent les signatures

Affiché le 24, 10.16

Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

e 24 OCT. 2016

SOUS-PRÉFECTURE OLORON STÉ MARIE